

# Appel à candidatures “ sculptures en liberté ” 2018

Les sculptures sont disposées le long d'un parcours d'environ 3 km dans un site naturel des Cévennes à proximité du village.

Vous pouvez proposer de une à trois sculptures.

La manifestation n'est pas un symposium, les œuvres sont réalisées soit en atelier, soit in situ pour les installations et le land-art, celles-ci doivent être installées avant le début de la manifestation ( une semaine au mois d'avril).

Les œuvres sont exposées pendant six mois d'avril à octobre sous la responsabilité des sculpteurs et ne sont pas assurées par l'association

“ Sculptures en Liberté ” organisatrice de la manifestation, chacun pourra contracter les assurances qu'il souhaite .

Les œuvres sont solidement conçues et solidement ancrées au sol sur des socles en béton réalisés par la communauté des communes.

Chaque participant s'engagera à monter et démonter ses œuvres en temps voulu, avec l'aide si nécessaire de membres de l'association et de la municipalité .

L'entretien et la maintenance de ses œuvres sont à la charge de l'artiste pendant toute la durée de la manifestation.

Compte tenu du caractère d'intérêt public et culturel de la manifestation, les artistes s'engagent à ne pas vendre leur oeuvre exposée durant la durée de l'exposition.

L'hébergement en gîte est assuré par la municipalité durant l'installation de l'œuvre (une semaine) et lors de sa récupération ( deux jours )

Le transport des œuvres est à la charge de l'exposant.

La sélection des dossiers est faite par les membres du conseil d'administration de l'association “ Sculptures en Liberté ” élargi à des professionnels de l'art.

Une somme forfaitaire d'un montant de 500 euros est versée aux participants sélectionnés (après la réalisation et l'installation du projet)

L'association ne prend pas de pourcentage sur la vente des œuvres ; en revanche l'exposant cèdera à l'association

“ Sculptures en Liberté ” pour les besoins de la promotion, les droits de diffusion et de reproduction photographiques des œuvres exposées.

Chaque exposant devra adhérer à l'association ( 15 euros) .

Fait à .....le.....en deux exemplaires

L'Association Sculptures en Liberté

L' Artiste .....